

# LE DOSSIER

5

## *Passés coloniaux recomposés. Mémoires grises en Europe et en Afrique*

COORDONNÉ PAR CHRISTINE DESLAURIER ET AURÉLIE ROGER

INTRODUCTION AU THÈME

### MÉMOIRES GRISES. PRATIQUES POLITIQUES DU PASSÉ COLONIAL ENTRE EUROPE ET AFRIQUE

**E**n France, depuis plusieurs années, et singulièrement depuis le vote de la loi du 23 février 2005<sup>1</sup> qui, dans son article 4, reconnaissait le « rôle positif de la présence française outre-mer », la mémoire de la colonisation est devenue, à l’instar de celle de la traite négrière et de l’esclavage – et souvent de connivence avec elle –, un « sujet de société<sup>2</sup> », bien au-delà des sphères académiques ou militantes. Quelques semaines auparavant, l’Appel des « Indigènes de la République » avait dénoncé la reconduction de la politique coloniale française à l’égard des personnes issues des territoires colonisés et de l’immigration postcoloniale<sup>3</sup>. Puis un certain nombre d’événements, de décisions et de prises de parole se sont enchaînés dans un débat public qui, de loin en loin, a relié des espaces de controverse divers, faisant glisser la question de la gestion parlementaire du passé colonial (et plus largement, de l’histoire), à celle du continuum colonial dans les banlieues et de l’intégration républicaine, et

---

1. Loi n° 2005-158 portant « reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés » parue au *Journal officiel*, n° 46, 24 février 2005.

2. F. Vergès, *La mémoire enchaînée. Questions sur l’esclavage*, Paris, Albin Michel, 2006, p. 7.

3. « Nous sommes les Indigènes de la République. Appel pour des Assises de l’anticolonialisme postcolonial », janvier 2005. Le vote de la loi du 23 février 2005 a vraisemblablement constitué un tremplin pour ce texte, rendu public en janvier 2005. Relayé par la presse et par des dizaines de sites Internet, il reste disponible sur un grand nombre d’entre eux, <[www.indigenes-republique.org](http://www.indigenes-republique.org)>.

dernièrement encore, aux politiques de l'immigration françaises. Les violences urbaines de l'automne 2005 auraient été l'un des points d'orgue de cet emballement<sup>4</sup>. Les discussions dans l'hémicycle parlementaire, à la télévision, sur « la toile » ou au café ont alors atteint une intensité nouvelle. Ponctué par des pétitions, des provocations et des dérapages verbaux, le débat s'est souvent nourri aux râteliers du racisme et du culturalisme. Mais il a aussi eu le mérite d'intéresser une large partie de l'opinion publique française au passé colonial, à ses représentations collectives et à ses héritages présents, et de relancer des réflexions scientifiques sur les usages et les pratiques de l'histoire coloniale, dans un contexte où l'appropriation sociale et politique des phénomènes mémoriels est devenue flagrante. Les manifestations de ce gain d'attention sont maintenant innombrables et multiformes, qu'on pense à l'action de collectifs de mobilisation, parfois controversés, comme celui déjà évoqué des « Indigènes de la République » ou de « Devoirs de mémoires<sup>5</sup> », ou à l'insertion de thématiques mémorielles dans les plus récentes productions musicales de la scène rap française<sup>6</sup>.

Le dossier qu'ouvre ici *Politique africaine* participe de cet élan. Positionnée en France dans le champ des sciences sociales, la revue n'échappe pas aux aiguillons de la société, et déjà l'an dernier deux articles avaient contribué à la réflexion sur les ressorts des remontées en mémoire du passé colonial<sup>7</sup>. Cependant, comme le montre dans ce volume Romain Bertrand, la controverse hexagonale doit être resituée dans un contexte plus global de « mondialisation des mémoires ». Questionner le cas français pour comprendre les enjeux contemporains de l'interprétation du passé colonial, c'est en effet démonter les mécanismes de la montée en puissance des revendications mémorielles en France, en soulignant éventuellement leur particularité, mais c'est aussi faire place à la généralisation en convoquant les vertus du comparatisme. Car la société française n'a pas le monopole des conflits de mémoire, pas plus que son républicanisme ne résout seul l'équation des passés coloniaux douloureux et des sélectivités mémorielles qui les portent – ou non – dans le présent<sup>8</sup>. Les contentieux de mémoire sur les périodes de domination coloniale ou militaire, parfois très vifs, se cultivent aussi bien sous les cerisiers japonais de Corée et de Chine que sur les pentes douces de la Gaspésie et du Grand Nord canadiens<sup>9</sup>. Les déterminants du cas français le rapprochent toutefois plus intimement de deux aires géographiques aux destins mêlés, l'Europe des anciennes métropoles coloniales et l'Afrique qu'elles colonisèrent. C'est donc à partir de ces territoires d'une expérience historique commune que *Politique africaine* a choisi d'examiner des recompositions mémorielles du passé colonial. L'approche paraît somme toute logique pour une revue inscrite dans le champ des recherches africanistes ; mais encore faut-il constater qu'elle n'a pas été si

fréquente jusqu'ici. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle plusieurs revues scientifiques européennes ont décidé d'embrasser ensemble cette perspective croisée<sup>10</sup>. Gageons que ce partenariat thématique comblera les lacunes d'un dossier que nous ne pouvons prétendre exhaustif. Mieux encore, espérons aussi que des revues africaines participeront à ce questionnement commun, pour percer ce « petit secret » de la colonie dont Achille Mbembe nous dit ici qu'il conserve son pouvoir d'assujettissement sur les Africains.

Notre objectif était d'appréhender les implications politiques des phénomènes mémoriels relatifs au fait colonial en Afrique et en Europe. Toutefois nous voulions aller au-delà de l'examen des « usages politiques » de la mémoire, au sens le plus instrumental de l'expression – celui d'une « tentation récurrente de mobiliser les ressources cognitives, argumentatives, symboliques » de la mémoire à des fins de légitimation du pouvoir ou de renforcement de l'unité nationale<sup>11</sup>. Ces aspects « utilitaires » sont patents – la revue s'y est d'ailleurs déjà intéressée<sup>12</sup> – et montrent le caractère de ressource de la mémoire pour

4. Pour un premier retour sociologique sur ces événements, voir V. Le Goaziou et L. Mucchielli (dir.), *Quand les banlieues brûlent. Retour sur les émeutes de novembre 2005*, Paris, La Découverte, 2006 ; dossier Ipam, *Le soulèvement des banlieues populaires*, décembre 2005, <[www.reseau-ipam.org](http://www.reseau-ipam.org)>.

5. Le collectif « Devoirs de mémoires » est né en février 2005. Son objectif est de « restaurer le passé [...] sans verser dans les visions manichéennes qui désignent les bons et les méchants », et de rappeler « à [la] société, à l'État, aux politiques, [leurs] mémoires plurielles et [leurs] devoirs de mémoires [...] ». Voir « La France, l'esclavage et la colonisation. La question noire en France », *Le Monde* 2, n° 79, 20 août 2005, et le site <<http://collectifddm.free.fr/collectif.htm>>.

6. Écouter par exemple « La Rage » de Keny Arkana, *Entre ciment et belle étoile*, Because Music, 2006, ou « Des problèmes de mémoire » par Rocé, *Identité en crescendo*, No Format!, Universal Music, 2006.

7. P. Boilley, « Loi du 23 février 2005, colonisation, indigènes, victimisations. Évocations binaires, représentations primaires », et J.-P. Chrétien, « Le passé colonial: le devoir d'histoire », *Politique africaine*, n° 98, juin 2005, respectivement p. 131-140 et 141-148.

8. Ce que laissent entendre sous certains aspects P. Blanchard, N. Bancel et S. Lemaire (dir.), *La fracture coloniale. La société française au prisme de l'héritage colonial*, Paris, La Découverte, 2005.

9. Sur l'histoire refoulée de la domination japonaise en Asie, voir A. Nanta, « Histoire et mémoire dans le Japon d'après-guerre », *Études*, n° 10, 2005, p. 297-307. Sur la double problématique indienne et acadienne au Canada, lire P. Imiq, « Mending the past. The case of the Inuits » et C. Belkhdja, « L'Acadie. Une mémoire réaménagée de la reconnaissance au recommencement », in M. Labelle, R. Antonius et G. Leroux (dir.), *Le Devoir de mémoire et les politiques du pardon*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2005, p. 77-84 et 211-228.

10. Les *Cadernos de estudos africanos* (Lisbonne), ainsi que *Afriche e Orienti* (Bologne), préparent des numéros spéciaux consacrés aux mémoires coloniales en Afrique et en Europe, à paraître fin 2006. D'ici là, la revue *Afrika spectrum* (Hambourg) aura achevé un dossier sur les cultures mémorielles africaines.

11. F. Hartog et J. Revel (dir.), *Les usages politiques du passé*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2001, p. 13.

12. Voir notamment le dossier sur les réécritures du passé et leur usage politique dans l'Afrique du Sud post-apartheid, « Commémoration, commémorations », *Politique africaine*, n° 90, juin 2003, p. 161-203.

le pouvoir politique. Mais on ne peut négliger le fait qu'elle soit aussi pour lui une contrainte<sup>13</sup>. En réalité, on doit s'intéresser de manière plus large aux dynamiques multiples par lesquelles des représentations du passé colonial sont produites et en viennent à faire sens au niveau politique, y compris – ou surtout ? – quand ces productions ne sont pas étatiques<sup>14</sup>. Il s'agit donc ici de considérer non seulement l'état d'une mémoire collective du fait colonial, entendue comme la mémoire nationale unifiée d'un pays – et qu'on devra tenir pour sans cesse disputée et renouvelée –, mais encore les différents niveaux auxquels se font jour *des* mémoires collectives, à l'intérieur même de la communauté nationale et au-delà, à l'échelle internationale. En effet, si la mémoire individuelle ne peut se penser, comme le montrent Halbwachs et ses successeurs, qu'à l'intérieur du groupe<sup>15</sup>, envisager la seule inscription des individus dans la communauté nationale est pour le moins réducteur. Mémoires nationale et transnationale, locale et familiale, professionnelle et associative, etc. sont continuellement en interaction, et les mécanismes mêmes de ces interférences doivent être interrogés.

L'expression de « mémoires grises » par laquelle nous avons baptisé ce dossier n'a pas prétention à former concept, mais elle constitue une métaphore propice à la réflexion. Elle permet d'abord d'insister sur le caractère fondamentalement composite des phénomènes mémoriels et surtout elle tempère la subjectivité de leur évocation. Sans épuiser la liste des ouvrages parus depuis une quarantaine d'années sur le sujet, on peut en effet relever que la mémoire est souvent qualifiée par des mots qui surdéterminent sa prime appréhension : tantôt assassinée ou enchaînée, on la trouve ailleurs indestructible ou apaisée, unifiée ou au contraire fragmentée... Notre idée ici était plutôt d'imager une intellection et d'emblée, le gris s'est imposé comme un répertoire de sens efficace à cet effet. Couleur du brouillard qui nous paraît régner dans l'évocation des mémoires de la colonisation, où mémoire, représentations collectives, continuités et héritages coloniaux se confondent, il symbolise aussi la griserie des amalgames historiques et des téléologies pratiques qui enflent le débat public. Intermédiaire entre le noir et le blanc, le gris se prête d'autant moins au piège de l'interprétation chromatique du passé colonial qu'il est par définition mélange et combinaison, figurant très bien le camaïeu des mémoires produites entre Afrique et Europe. Il évoque enfin les pierres des monuments qui matérialisent la mémoire officielle et ses commémorations discutées, en même temps qu'il allègue l'existence de productions mémorielles non institutionnelles et plus intimes (une sorte de littérature grise de la mémoire coloniale qui se développerait à l'ombre des politiques publiques) et qu'il suggère le développement de systèmes d'influence mémorielle réciproque aux évolutions plus obscures et souterraines

(la mémoire comme éminence grise des constructions politiques contemporaines dans un monde globalisé).

---

### DES MÉMOIRES EMBROUILLÉES

Les mémoires grises ont la nuance incertaine de la convocation contemporaine d'un passé colonial qui lui-même s'inscrit dans une nébuleuse de faits mal connus et de sens disputés. Les phénomènes mémoriels en effet, comme leur examen médiatique, voire savant, indiquent une certaine propension à annexer à la mémoire coloniale des territoires qui, pour être proches, gagnent toutefois à en être distingués. La « mémoire » elle-même est un mot des plus galvaudés, et l'on ne saurait souligner assez le « caractère métaphorique de son "usage" » depuis ses premières apparitions dans le débat intellectuel au tournant des années 1960 et 1970<sup>16</sup>. Quant à la période « coloniale » sur laquelle nous voulons l'interroger, on s'aperçoit qu'elle embrasse bien souvent dans les esprits plus que ce que les historiens nous en disent à propos de l'Afrique, en situant cet « épisode » *grosso modo* entre la conférence de Berlin (1884-1885) et l'ère des décolonisations (années 1960-1970)<sup>17</sup>. Aborder notre objet de manière cohérente suppose d'en clarifier les contours. Mais le fait même du brouillage de ces limites et ses effets sur la puissance des controverses paraissent également devoir être interrogés.

#### *Les contours flous de la mémoire coloniale*

Les évidences méritent toujours d'être questionnées. La notion de mémoire ayant revêtu ces dernières décennies un statut confinant souvent à cet ordre en sciences sociales, on posera candidement au principe de notre réflexion

---

13. Voir V. Rosoux, *Les usages de la mémoire dans les relations internationales. Le recours au passé dans la politique étrangère de la France à l'égard de l'Allemagne et de l'Algérie*, Bruxelles, Bruylant, 2001, p. 9-15, et pour un exemple des entraves que la mémoire coloniale peut poser à l'action des pouvoirs publics, J. Cole, *Forget Colonialism? Sacrifice and the Art of Memory in Southern Africa*, Berkeley, Londres, University of California Press, 2001.

14. Il s'agit donc de réintroduire les questions posées par la sociologie de la mémoire sur l'aspect social et le caractère dynamique du phénomène, comme le prône M.-C. Lavabre, « Usages et mésusages de la mémoire », *Critique internationale*, n° 7, 2000, p. 54 et « De la notion de mémoire à la production des mémoires collectives », in D. Cefaï (dir.), *Cultures politiques*, Paris, PUF, 2001, p. 236, 240.

15. M. Halbwachs, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel, 1994 [1925].

16. E. Traverso, *Le passé, modes d'emploi. Histoire, mémoire, politique*, Paris, La Fabrique éditions, 2005, p. 10; M.-C. Lavabre, « Usages et mésusages... », art. cit., p. 48.

17. J. F. A. Ajayi, « Colonialism: an episode in African history », in L. H. Gann et P. Duignan (eds), *Colonialism in Africa 1870-1960, vol. 1: The history and politics of colonialism*, Cambridge, Cambridge University Press, 1969, p. 497-509.

que s'intéresser aux mémoires coloniales suppose d'abord d'étudier des mémoires collectives – c'est-à-dire des représentations socialement élaborées et partagées du passé, reconstruites par le souvenir à l'aune des préoccupations présentes du groupe et des individus concernés<sup>18</sup>. Le terrain d'investigation est donc plus restreint mais aussi plus accidenté que le vaste champ indifférencié des convocations contemporaines du passé qui occupe souvent les études se réclamant de la notion de mémoire collective. Et la mémoire coloniale n'y fait pas exception. Quels sont alors les objets dont on voulait ici la dissocier ?

Pour la sociologie de la mémoire héritée de M. Halbwachs, la notion de représentation suppose d'abord que l'on se consacre à des « images » du passé colonial formées par l'esprit dans le présent. On distinguera donc ici la mémoire coloniale du « legs » colonial, tel qu'il ressort par exemple de l'analyse des « transmissions » entre colonie et postcolonie (modèle d'administration, langue et pratiques, par exemple)<sup>19</sup>. Dans cette approche, quelle que soit la place faite aux réappropriations contemporaines, la focale se porte moins sur les figurations cognitives du passé, sur son rappel en mémoire, qu'elle n'atteint ses vestiges. On s'écartera également d'une réflexion qui envisage les représentations coloniales sous l'angle de leur permanence dans la postcolonie<sup>20</sup>. Moins que des images *du* passé, ce sont dans ce cas des images *échues* du passé qui suscitent l'attention. Ces dernières années en France, cette approche par l'« héritage » colonial, qui ressortit elle aussi à l'idée de la transmission – bien que de structures plus immatérielles –, a assumé un rôle dominant. Ancrée de manière pertinente à l'idée que le phénomène mémoriel colonial permet de lire certains aspects de la réalité sociale contemporaine, elle s'éloigne de notre perspective en ce sens qu'elle s'attache à expliquer le présent par le passé, plutôt qu'à analyser les retours du passé par les enjeux du présent. Plus exactement, c'est « la persistance des représentations coloniales<sup>21</sup> » qui se trouve mise en avant et dénoncée, ici comme le ferment des discriminations touchant les populations immigrées, là comme un impensé problématique au fondement des politiques contemporaines de la diplomatie, de l'aide publique au développement ou encore de l'action humanitaire<sup>22</sup>. Pour intéressante qu'elle soit, cette approche par l'« héritage » ou le « transfert de mémoire<sup>23</sup> » paraît cependant partielle : elle se fonde en effet sur une conception assez mécaniste et statique de la mémoire, considérée comme simple transmission de représentations fixées par le passé, quand la sociologie de cet objet a montré que la remémoration est reconstruction, ancrée dans des considérations présentes. Surtout, elle omet du même coup d'interroger les logiques par lesquelles cette réactualisation peut déboucher sur le maintien de certaines représentations, qu'il reste encore à mettre en relation avec les préoccupations contemporaines des groupes et individus

concernés. Ce biais est d'autant plus dommageable qu'il n'est pas sans importance pour l'interprétation des faits d'actualité. Il n'est pas interdit de la sorte de voir dans la traduction médiatique des violences de l'automne 2005 dans les banlieues françaises un effet de la diffusion de ce type de travaux sur la « mémoire » du fait colonial et esclavagiste. Comme le montre ici R. Bertrand, ces événements ont en effet souvent été présentés comme une révolte mémorielle de jeunes se vivant comme descendants d'esclaves et de colonisés, alors même que la référence au passé colonial ou à la traite négrière n'apparaissait pas dans leur propos sur les causes de leur mécontentement. Une telle explication, controuvée, a pour conséquence directe de dissoudre dans une incantation téléologique et victimaire toute réflexion sur les causes sociales actuelles d'une telle explosion... En même temps, elle confirme l'existence et la prééminence d'un « bloc » explicatif du passé dans lequel des périodes historiques différentes font l'objet d'un mariage arrangé.

---

18. M. Halbwachs, *Les cadres sociaux...*, *op. cit.* Halbwachs établit que la remémoration individuelle n'est possible que par un travail de localisation des souvenirs dont l'efficacité dépend du lien qu'ils entretiennent avec certains événements saillants de l'existence. Comme ces événements ne sont jamais exclusivement individuels, mais prennent sens du fait de l'inscription sociale du sujet dans son ou ses groupes d'appartenance (familial, religieux, professionnel...), il en conçoit l'idée des « cadres sociaux de la mémoire » au travers desquels la mémoire individuelle se construit. La mémoire est dès lors sociale, ou collective. Ces cadres sociaux cependant sont d'abord opérants chez l'individu parce qu'ils sont justement issus du groupe tel qu'il s'offre à sa perception dans le présent. En ce sens, la mémoire collective n'est pas une reviviscence du passé par le souvenir, mais sa reconstruction à partir du présent. La notion de mémoire collective a depuis servi à une multitude d'études qui ont tendu à en diluer la cohérence et l'apport théorique, au point que certains en viennent à douter de son utilité. Voir N. Gedi et Y. Elam, « Collective memory. What is it? », *History and Memory*, vol. 8, n° 1, 1996, p. 30.

19. Voir par exemple les études du groupe de recherche sur la transmission de l'État colonial en Afrique animé par P. Boilley, J.-P. Chrétien et C. Deslaurier au Centre d'études des mondes africains (Université Paris 1, CNRS), ou à une échelle plus large, les réflexions de J.-F. Bayart *et al.*, *Legs colonial et gouvernance contemporaine. Note de synthèse*, Document de travail AFD, n° 13, mars 2006.

20. Le courant des *postcolonial* et des *subaltern studies*, très développé dans la littérature anglophone, a encore peu d'écho en France. Pour une synthèse de ces problématiques en français, voir M. Diouf (dir.), *L'historiographie indienne en débat : colonialisme, nationalisme et sociétés postcoloniales*, Paris, Karthala, 1999.

21. N. Bancel, P. Blanchard et S. Lemaire, « La fracture coloniale : une crise française », in P. Blanchard, N. Bancel et S. Lemaire (dir.), *La fracture coloniale...*, *op. cit.*, p. 11.

22. *Ibid.*, p. 14. Voir aussi F. Gèze, « L'héritage colonial au cœur de la politique française » et R. Brauman, « Indigènes et indigents : de la "mission civilisatrice" coloniale à l'action humanitaire », in P. Blanchard, N. Bancel et S. Lemaire (dir.), *La fracture coloniale...*, *op. cit.*, p.155-164 et 165-172.

23. B. Stora, *Le transfert d'une mémoire. De l'« Algérie française » au racisme anti-arabe*, Paris, La Découverte, 1999.

Si le « moment colonial » est entendu ici comme la période de l'imposition d'une administration étrangère sur le sol africain, il faut bien constater que l'appellation de « mémoire coloniale » revêt en réalité un caractère souvent beaucoup plus englobant dans les discours et les analyses actuelles. Traite négrière et esclavagisme, colonisation et néocolonialisme, ou même pérennité des représentations coloniales se voient enrôlés pêle-mêle dans cet objet, en un mélange indistinct qui ne contribue guère à sa clarification. Certes, les historiens réfléchissent aux formes de continuités ou de « passage de relais » qui lient ces différents moments de la relation entre l'Europe et l'Afrique et, plus largement, le reste du monde. Mais ces continuités n'effacent pas la spécificité des phénomènes historiques que les recherches classiques se sont attachées à dissocier. On a plutôt souhaité ici entrevoir la singularité des mémoires du moment colonial en le circonscrivant au départ de manière restrictive – tel que les historiens l'appréhendent entre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et les indépendances africaines, dans les années 1960-1970 pour la plupart. Ceci étant, le fait même que les modes d'interprétation de la mémoire coloniale procèdent régulièrement par amalgames chronologiques et confusion historique ne manque pas de susciter des questions.

### *Dans l'amalgame et les méprises, les mémoires se grisent*

Il est important de se demander pourquoi des processus historiques que les chercheurs s'attachent à dissocier – tout en éclairant leurs articulations événementielles et idéologiques – se trouvent souvent convoqués de front dans les manifestations mémorielles actuelles, et ce faisant leur apportent comme un surplus de vigueur. Esclavage, colonisation, néo-impérialisme et immigration font partie, entre autres, du fonds commun d'un certain nombre de mobilisations actuelles et tout se passe comme si les présents imparfaits appelaient fatalement le recrutement de passés recomposés. Le traitement médiatique des différents thèmes convoqués dans le débat mémoriel ne contribue pas toujours à débrouiller cet écheveau. Au cours des derniers mois, beaucoup de commentateurs ont entrepris des synthèses qui se sont révélées finalement creuses, sinon spécieuses<sup>24</sup>. Les raccourcis saisissants et les anachronismes auxquels il a parfois été procédé dans les médias ne sont alors parvenus qu'à emmêler un peu plus le fouillis qu'ils prétendaient organiser. Outre cette propension à la concrétion historique, la mécanique d'amalgames par laquelle semblent opérer les processus mémoriels apparaît également dans l'évocation récurrente de liens d'interdépendance entre passé et présent fondés sur des résonances idéelles qui relèvent pour l'historien du traumatisant abrégé. Le problème actuel de la dette des pays africains trouvera ainsi facilement un écho dans le rappel de l'enrichissement colonial des métropoles, et se verra dans certains



discours annulé par la simple opération compensatoire de la réparation pour cette exploitation passée<sup>25</sup>. Mais ces processus d'associations réflexes sont loin d'être l'apanage d'une frange militante et il est étonnant de les voir aussi bien reproduits à l'échelle des politiques publiques. La réponse apportée par les pouvoirs publics aux violences qui ont agité certaines banlieues françaises en octobre-novembre 2005 n'a pas manqué par exemple de faire naître l'idée d'une forme de corrélation entre la situation coloniale passée et le présent troublé. En exhumant une loi sur l'état d'urgence qui avait été votée en 1955 pour offrir aux autorités coloniales les moyens de lutter contre les troubles indépendantistes qui ébranlaient alors l'Algérie française, le président de la République a en effet nourri un rapprochement symbolique qui a encore aggravé la confusion entre les pratiques de l'ordre public coloniales et contemporaines<sup>26</sup>. Tout semble alors indiquer que la confusion temporelle et conceptuelle constitue le mode ordinaire de fonctionnement des manifestations les plus variées de la mémoire coloniale. Les mécanismes de ce processus sont à n'en pas douter complexes et diversifiés. Comme le soulignait Halbwachs en effet, les objets et les événements sont fixés dans l'esprit non seulement dans leur ordre chronologique mais aussi « suivant les noms qu'on leur donne et le sens qu'on leur attribue dans notre groupe<sup>27</sup> ». En réalité, toutes les mémoires sont par essence anachroniques. Compte tenu de l'articulation du souvenir, dans les exemples cités, à des situations vécues comme particulièrement violentes, dans le présent comme dans le passé, on pourrait postuler que les amalgames mis en lumière procèdent d'une organisation des mémoires coloniales ancrée

---

24. Dans un débat télévisé intitulé « Colonisation, banlieues : la France est-elle coupable ? », diffusé sur France 3 le 14 décembre 2005, on a ainsi pu entendre C. Ribbe (auteur d'un ouvrage sur le « crime » du rétablissement de l'esclavage par Napoléon 1<sup>er</sup>), C. Kert (député, rapporteur de la loi du 13 février 2005), P. Péan (auteur d'un essai rejetant la responsabilité de la France dans le génocide de 1994 au Rwanda), P. Blanchard (co-éditeur de *La fracture coloniale*), T. Ramadan (invité pour évoquer la place des musulmans en France), M. Valls (député-maire de la ville d'Évry, dont des entretiens sur la laïcité et l'intégration dans les banlieues venaient d'être publiés) et B. Stora (historien, spécialiste de la guerre d'Algérie). On peut imaginer avec cette palette d'invités quel type de cohérence a pu être donnée au débat... Voir <<http://cultureetdependances.france3.fr/archives/16535128-fr.php>>.

25. On pense par exemple à ce texte du chanteur ivoirien Tiken Jah Fakoly, qui connaît aujourd'hui un indéniable succès en France et en Afrique de l'Ouest : « Ainsi donc l'Afrique doit du fric ! / Afrique esclavagisée, colonisée, martyrisée, dévaluée ! / [...] Est-ce que l'Afrique doit encore ? Non ! / Après 400 ans d'esclavage / Plusieurs années de travaux forcés [...] », Tiken Jah Fakoly, *Coup de gueule*, Barclay, 2004.

26. L'état d'urgence a été déclaré le 9 novembre 2005 en vertu de la loi n°55-385 du 3 avril 1955.

27. M. Halbwachs, *Les cadres sociaux...*, op. cit., p. 282.

à ces points de repères brutaux – la dimension cumulative favorisant alors une montée en puissance émotionnelle dans l'évocation de ces épisodes. Mais sur la base des enseignements de Halbwachs, on doit explorer de façon plus systématique les significations qui lient inextricablement, en une conjointe remémoration, des objets pourtant distincts sur le plan analytique, et s'intéresser par ailleurs aux frontières du groupe dans le cadre duquel elles ont cours. C'est ce à quoi se sont attachés les articles réunis dans ce dossier.

---

#### LE GRIS COMME MÉLANGE CHROMATIQUE

La colonisation en Afrique a été une relation de domination et de violence, fortifiée par un racisme dont les relents sont encore d'actualité. Les travaux des historiens ont cependant montré depuis un certain temps déjà que la « situation coloniale<sup>28</sup> » avait été une alchimie complexe de volontés et d'impensés européens, de souffrances et de déterminations africaines, et que la vision chromatique et victimaire de l'histoire de l'Afrique était insatisfaisante en ce qu'elle figeait les histoires nationales comme coloniales du continent et interdisait d'en rétablir la complexité<sup>29</sup>. La récente controverse en France a pourtant semblé redonner de la force à cette présentation mélanique des rapports coloniaux, en invoquant des mémoires en concurrence parce que de pigmentation opposée. En resituant les constructions des représentations actuelles sur le passé colonial dans leur constitution mutuelle entre Europe et Afrique, et plus largement dans leur environnement mondialisé, on peut éviter le biais réducteur des déclinaisons chromatiques des mémoires « blanches » et des mémoires « noires », en insistant sur le mélange qui est à leur origine même.

#### *Controverses croisées : les interactions mémorielles entre Europe et Afrique*

Alors que les analyses existantes tendent à se concentrer sur le cas hexagonal<sup>30</sup>, voire à postuler son irréductible spécificité ou la rareté des cas comparables<sup>31</sup>, la France n'est pas la seule contrée où se soit enclenché ce que Romain Bertrand appelle ici une « conjoncture de "crise mémorielle" ». La contribution de Reinhart Kössler dans ce volume montre une concomitance dans la montée des questionnements sur la période coloniale au sein des espaces nationaux allemand et français, et la situation belge évoquée par Jean-Pierre Chrétien dans un précédent numéro de *Politique africaine* suggère aussi cette coïncidence des procès de mémoire en cours en Europe ces dernières années<sup>32</sup>. Cette inclinaison des sociétés du vieux continent à débattre de leur passé impérial connaît souvent des occurrences politiques intérieures, et

sûrement aussi l'évolution de la construction européenne et les questionnements sur l'identité du continent engagent de nouveaux types de rapport à l'histoire qui attisent les discussions. Mais cet « air du temps » souffle également au-delà de la Méditerranée et même si les controverses sur le passé colonial ne s'épanouissent pas partout aussi ouvertement qu'en Afrique du Sud ou en Algérie, on n'en observe pas moins sur le continent africain une intense circulation de contenus mémoriels. Des phénomènes de diffusion et de contagion se font jour, qui expliquent pour partie l'émergence concomitante de la question coloniale sur diverses scènes nationales. Les mémoires grises naissent ainsi du croisement des charges mémorielles dans l'espace postcolonial qui réunit Europe et Afrique. Elles sont le fruit d'un mélange à doses variables qui jamais n'est simple juxtaposition de mémoires « blanches » et de mémoires « noires », pas plus que l'histoire coloniale ne peut être écrite à l'aune de ses aspects « positifs » ou « négatifs ».

Les espaces de controverse ne sont pas cloisonnés. On sait ainsi que le débat sur le passé colonial s'est développé en Belgique à la faveur de polémiques provoquées par des publications et des événements pas toujours nationaux. Le génocide des Tutsi au Rwanda en 1994 et la mise en avant de la responsabilité coloniale dans l'ethnisation de la société rwandaise ont conduit les sénateurs belges à réunir en 1997-1998 une commission d'enquête sur les implications de leur pays dans le drame rwandais. Au tournant des années 2000, l'éclosion de « l'affaire Lumumba<sup>33</sup> » et la résurgence de la question du « caoutchouc

---

28. G. Balandier, « La situation coloniale: approche théorique », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 11, 1951, p. 44-79.

29. P. Boilley et I. Thioub, « Pour une histoire africaine de la complexité », in S. Awenengo et C. Tshimanga (dir.), *Écrire l'histoire de l'Afrique autrement*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 23-45. Sur la « clôture identitaire » à laquelle aboutissent des « écritures africaines de soi », pétries d'afrocentrisme, voir A. Mbembe, « À propos des écritures africaines de soi », *Politique africaine*, n° 77, mars 2000, p. 16-43.

30. P. Weil et S. Dufoix (dir.), *L'esclavage, la colonisation, et après... France, États-Unis, Grande-Bretagne*, Paris, PUF, 2005, p. 5.

31. N. Bancel, P. Blanchard et S. Lemaire, « La fracture coloniale... », in P. Blanchard, N. Bancel et S. Lemaire (dir.), *La fracture coloniale...*, art. cit., p. 14. Selon ces auteurs, la « seule situation comparable [à celle de la France] peut être trouvée au Japon – et, à un moindre niveau, dans le “royaume de Belgique” [...] ». Voir aussi P. Blanchard, « Paris-Tokyo, la mémoire coloniale qui bloque », *Africultures*, n° 63, 2005, <[www.africultures.com](http://www.africultures.com)>.

32. J-P. Chrétien, « Le passé colonial... », art.cit.

33. La sortie du livre de L. de Witte, *L'assassinat de Lumumba*, Paris, Karthala, 2000, a suscité, la même année, la création d'une commission d'enquête parlementaire. Voir G. de Villers, « Histoire, justice et politique. À propos de la commission d'enquête sur l'assassinat de Patrice Lumumba, instituée par la Chambre belge des représentants », *Cahiers d'études africaines*, vol. 44, n° 173-174, 2004, p. 193-220.

rouge<sup>34</sup>» sous Léopold II sont encore venues renforcer le traitement public du passé colonial fâcheux du royaume, avec la création d'une nouvelle commission d'enquête parlementaire sur l'assassinat du leader congolais et la réalisation d'actions de remise à plat de l'histoire coloniale belgo-congolaise<sup>35</sup>. En fait, depuis une dizaine d'années, c'est un va-et-vient de discussions entre le plat pays et ses anciens domaines de souveraineté en Afrique qui a fait avancer la cause des mémoires en Belgique. Réciproquement, en Afrique centrale ou dans la région des Grands lacs, même si une autre histoire de violences accapare pour l'instant les esprits, les manifestations de l'activisme mémoriel belge ne sont pas non plus sans conséquences. Par exemple, en 2002, une pétition émanant d'un groupe de « patriotes » burundais a été transmise au gouvernement belge pour la création d'une commission d'enquête sur le meurtre de Louis Rwagasore, « héros national » de l'indépendance burundaise<sup>36</sup>. Ses auteurs, qui revendiquaient « le droit légitime et le devoir sacré » de demander cette enquête et des réparations, liaient directement leur requête à l'entreprise à peine aboutie de la commission Lumumba. Dans l'ancien Congo belge aussi se joue depuis plusieurs mois une nouvelle partition des mémoires dont l'orchestration transcontinentale sonne la charge de la normalisation diplomatique et économique entre la RDC et la Belgique, le tocsin des politiques mémorielles mobutistes et dans le même temps signale des résistances populaires à ces volontés étatiques. Ainsi le président Joseph Kabila a prononcé devant le Sénat belge, le 14 février 2004, un discours remarqué dans lequel il approuvait une vision irénique de la période léopoldienne<sup>37</sup>. Un an plus tard, quelques jours à peine avant l'ouverture en Belgique d'une exposition sur la « Mémoire du Congo... » qui proposait « un nouveau regard sur le passé colonial où [devaient se retrouver] à la fois les acteurs africains et européens<sup>38</sup> », l'installation de la statue équestre du roi Léopold II au centre de Kinshasa a confirmé cette optique inédite. Rebuté au tournant des années 1970, à l'époque de « l'authenticité zaïroise » décrétée par Mobutu, ce bronze massif réapparu dans le cadre d'une « décision de réhabiliter tous les monuments du patrimoine congolais [dont] les statues coloniales font partie<sup>39</sup> » ne semble pourtant pas avoir eu l'heur de plaire à Kinshasa : un jour à peine après son érection, la statue de Léopold II a rejoint le cimetière des bustes et des colosses coloniaux<sup>40</sup>.

La controverse française est elle aussi renforcée par des interactions avec les questionnements africains et dans ce jeu de ricochets, c'est l'Algérie que la France rencontre le plus souvent. R. Bertrand rappelle dans sa contribution ce que le vote de la loi du 23 février 2005 a dû à l'électoratisme de députés arrimant leur position à celle d'associations proches des courants nostalgiques de l'Algérie française, et comment le président algérien Abdelaziz Bouteflika

a réagi à ce texte en multipliant les dénonciations des crimes commis par la France. Au plan diplomatique, le résultat le plus immédiat de cette brouille a été la suspension de la signature, prévue pour la fin 2005, d'un « traité d'amitié » entre la France et l'Algérie. Surtout, ces échanges difficiles ont ravivé périodiquement les tensions mémorielles de part et d'autre du bassin méditerranéen. On pourrait souligner le caractère tardif des premières réactions officielles algériennes et leurs probables contingences intérieures, quand l'on sait le président Bouteflika engagé dans une politique de « cohésion » et d'« unité » nationales, et prenant toute la mesure du levier de pression dont il dispose grâce aux nouvelles relations diplomatiques engagées avec les États-Unis<sup>41</sup>. Mais on observe surtout que chacune des « échappées » verbales qui rythment depuis plus d'un an la relation franco-algérienne donne une nouvelle occasion de relance à la « crise mémorielle » dans les deux pays. Le dernier épisode en date remonte à l'hospitalisation du président Bouteflika à Paris en avril 2006, quelques jours après qu'il a parlé d'un « génocide » de

34. Objet d'une controverse belgo-britannique importante au début du xx<sup>e</sup> siècle, la brutalité de l'exploitation économique du Congo sous Léopold II a alimenté une nouvelle et vive polémique après la parution en français, en 1998, du livre de A. Hochschild, *Les fantômes du roi Léopold. Un holocauste oublié*, Paris, Belfond. Plus récemment la diffusion sur les chaînes télévisées belges du documentaire britannique de P. Bate, *Le Roi blanc, le caoutchouc rouge, la mort noire*, Londres, BBC, ZDF/Arte, RTBF, 2004, a relancé la controverse. Voir C. Braeckman, « Le procès de Léopold II, roi du Congo », *Le Soir*, 8 avril 2004.

35. Voir J.-P. Chrétien, « Le passé colonial... », art. cit., p. 143-144.

36. Groupe d'initiative des patriotes, « 40<sup>e</sup> anniversaire de "Prince Louis Rwagasore" l'Indépendance du Burundi [sic]. Pétition », Bujumbura, 1<sup>er</sup> juillet 2002. Signée par de vieux activistes de la décolonisation, cette demande porte sur le contentieux de mémoire le plus sérieux entre la Belgique et le Burundi. La plupart des Burundais restent en effet persuadés que le meurtre de Louis Rwagasore, en octobre 1961, est l'œuvre des colonisateurs belges. Rwagasore est l'une des rares figures historiques qui fait consensus dans le pays aujourd'hui.

37. « L'histoire [de la RDC], c'est aussi celle des Belges, missionnaires, fonctionnaires et entrepreneurs qui crurent au rêve du roi Léopold II de bâtir, au centre de l'Afrique, un État. Nous voulons, à cet instant précis, rendre hommage à la mémoire de tous ces pionniers. », <[www.arib.info/KABILA100204.htm](http://www.arib.info/KABILA100204.htm)>.

38. Site du Mrac, <[www.africamuseum.be/museum/temporary/pastexhib](http://www.africamuseum.be/museum/temporary/pastexhib)>.

39. Déclaration du ministre de la Culture, Christophe Muzungu, citée dans *Le Figaro*, 4 février 2005.

40. Voir « Leopold reigns for a day in Kinshasa », *The Guardian*, 4 février 2005.

41. Si la presse algérienne a tôt réagi à la loi du 23 février 2005, le Front de libération nationale au pouvoir et le président Bouteflika n'ont déclaré leur ire qu'en juin 2005, quelques jours à peine après l'arrivée au Quai d'Orsay de Philippe Douste-Blazy dont la nomination n'était pas un signe favorable pour l'évolution du débat mémoriel. Ce dernier, proche des harkis, est en effet à l'origine d'une précédente proposition de loi en 2003, non adoptée, dont la teneur était identique à celle de 2005, voire plus glorificatrice encore. Voir « Harkis : se souvenir pour réparer », *Le Figaro*, 26 septembre 2003. Aux élections régionales de 2004, sa liste était la seule sur laquelle figurait en position éligible un harki, *Sud-Ouest*, 15 février 2004.

l'identité algérienne commis par la France pendant la colonisation. Ironisant sur le recours du président algérien à la médecine française, le ministre des Affaires étrangères, Philippe Douste-Blazy, en a profité pour réaffirmer sa proximité avec les tenants de l'œuvre bénéfique de la France coloniale en affirmant que l'« horreur » de la conquête avait aussi été suivie « d'avancées grâce au travail d'instituteurs, d'architectes et de médecins <sup>42</sup> ». La presse algérienne a marqué à son tour son indignation devant la rhétorique facile de ce rapprochement, et l'offense a non seulement ressoudé les rangs autour du président algérien, mais encore relancé les contractions mémorielles que le retrait de l'article 4 avait pourtant atténuées au début 2006.

On peut trouver ce genre de collisions ou de perméabilité des mémoires servant des effets politiques très concrets dans d'autres situations analysées au fil de ce dossier. Ainsi Marie-Emmanuelle Pommerolle souligne que le soutien des autorités kényanes aux revendications formulées à l'encontre de l'État britannique au nom des vétérans Mau-Mau vient apporter comme un providentiel regain de légitimité au gouvernement d'alternance en place à Nairobi depuis la fin 2002, aujourd'hui en proie à l'essoufflement et aux dissensions internes. Dans un autre ordre d'idées, la réflexion de Vincent Bertout sur la Namibie incite aussi à prendre en compte des facteurs moins conjoncturels. Elle montre que les demandes de réparations financières n'émergent pas tant d'un moment favorable dans le débat allemand que d'un usage politique de la mémoire du génocide en Namibie – l'enjeu structure en fait la vie politique namibienne depuis la période de la colonisation sud-africaine. Présentées en miroir, cette analyse et celle de R. Kössler sur les tenants et les aboutissants spécifiques du débat mémoriel en Allemagne éclairent de manière originale les multiples modalités par lesquelles les pratiques de l'histoire coloniale s'entrelacent et se métissent entre Europe et Afrique. De surcroît, au travers de la mise en résonance de deux événements traumatiques majeurs auxquels la mémoire allemande n'a pas toujours accordé le même statut ni les mêmes droits – le génocide des Herero au début du XX<sup>e</sup> siècle et la Shoah quelques décennies plus tard –, elles esquissent une autre idée à laquelle nous voulions faire place dans ce volume, celle de la constitution d'*épistémès* mondiales de la mémoire.

### *La mondialisation des mémoires*

Dans le monde globalisé que la postmodernité nous avait pourtant dit libéré des repères identitaires anciens, les discours de la mémoire et les politiques qui leur sont attachées se sont en réalité largement développés. Les « politiques de la mémoire », celles « du pardon » ou au contraire celles « de l'oubli » appellent aujourd'hui l'attention de nombreux auteurs <sup>43</sup>, témoins

d'un mouvement de fond qui paraît emporter l'ensemble des sociétés contemporaines dans une commune passion des commémorations, des remémorations et des retours sur soi. En fait, nulle part le passé n'a dit son dernier mot et la mémoire, son éminence grise en quelque sorte, converse avec lui sous tous les cieux dans une langue plutôt universelle. Cette langue de la mémoire marque peu ou prou l'existence de conceptions partagées du monde et de son histoire, par-delà les frontières des États et des communautés humaines constituées. Elle possède son propre vocabulaire et ses expressions idiomatiques, de la « réconciliation » à la « dette » en passant par la « repentance » et la « réparation » ; sa ponctuation, faite d'événements, de dates et de symboles historiques communs ; sa grammaire, avec les dispositifs institutionnels ou plus informels mis en œuvre de manière répétée pour signifier le souvenir ; et bien des registres, entre nostalgie et révisionnisme, souffrance et victimisation. En Afrique et en Europe, le dialogue sur le passé colonial ne se limite pas au huis clos des relations entre ex-colonisés et ex-colonisateurs ou entre anti-colonialistes et nostalgiques de l'occupation coloniale, il emprunte aussi à cette langue universelle des motifs et des arguments – que les avocats savent d'ailleurs particulièrement bien manier comme nous le montrent R. Kössler et M.-E. Pommerolle.

La transformation des moyens de communication modernes a intensifié les flux d'information et, en facilitant leur diffraction transnationale (avec ou sans déformation), elle a aussi facilité leur captation nationale. C'est ainsi que, de lieu en lieu, on peut assister à l'utilisation commune de documents, de témoignages, de « preuves » historiques, parfois travesties, enrôlés par la mémoire pour répondre aux préoccupations contemporaines des groupes et des individus qu'elle concerne. On pense par exemple au cas du faux discours de Léopold II analysé ici par Kalala Ngalamulume, qui circule depuis plusieurs décennies à travers de nombreux pays africains pour servir une relecture de la collusion entre missionnaires chrétiens et colonisateurs, au moment où des Églises recrutent au nom de leur « africanité ». Ce texte connaît ces dernières années une diffusion particulièrement large et diversifiée grâce

---

42. Interview de P. Douste-Blazy, Radio Monte-Carlo, 19 avril 2006.

43. Pour se limiter aux références en français, voir J. Létourneau et B. Jewsiewicki (dir.), « Politique de la mémoire », *Politique et Sociétés*, vol. 22, n° 2, 2003 ; S. Lefranc, *Politiques du pardon*, Paris, Presses universitaires de France, 2002 ; O. Abel (dir.), *Le Pardon. Briser la dette et l'oubli*, Paris, Le Seuil, 1998 ; J.-F. Lyotard, *Politiques de l'oubli. Le genre humain*, Paris, Le Seuil, 1988.

aux forums sur Internet. On assiste ainsi à des tentatives d'« ingénierie de la mémoire » qui se développent sur des échelles transnationales et attestent du développement vigoureux d'un « marché » mondial de la mémoire.

La constitution d'un ensemble de connaissances et de récits sur l'histoire d'un monde dont les frontières ne sont plus nationales, régionales, ethniques ou familiales, mais universelles, ne peut être mise de côté pour comprendre les ressorts des controverses mémorielles qui agitent les différents espaces nationaux. Dans les pages qui suivent, R. Bertrand montre pour la France, comme le fait R. Kössler pour l'Allemagne, l'enchâssement des logiques internes de réactualisation du débat mémoriel dans le plus vaste mouvement des revendications pour la reconnaissance et la réparation des préjudices historiques causés par l'exploitation esclavagiste ou la domination coloniale (voire postcoloniale) aux Antilles et en Afrique, mouvement lui-même aligné sur la constellation des « diplomaties de la repentance » et des « politiques de pardon » qui englobe d'autres objets mémoriels encore dans la galaxie des relations internationales. Ces références en partage dans les sociétés contemporaines peuvent être des dates ou des lieux symboliques de l'histoire des relations entre les hommes, des figures historiques, des expressions récurrentes (« plus jamais ça »), ou des phénomènes plus généraux, qui tous contribuent à la naissance d'une économie commune de la mémoire. Mais parmi ceux-ci la Shoah constitue certainement l'événement majeur autour duquel s'est formé, au tournant des XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles le socle d'une mémoire mondiale des traumatismes collectifs.

D'abord la question de la Shoah a progressivement élargi les problématiques mémorielles à l'ensemble des holocaustes et crimes de masse perpétrés sur des populations vulnérables par des États constitués<sup>44</sup>. En Allemagne, comme nous le rappelle R. Kössler, Auschwitz est devenue la grille de lecture à travers laquelle sont envisagées toutes les commémorations officielles, y compris celles ayant trait au processus d'extermination des Herero au début du XX<sup>e</sup> siècle. En Belgique, on a vu comment la question du génocide au Rwanda avait enclenché un important processus de remise en question de l'action coloniale métropolitaine. Mais ailleurs encore, la question de la traite négrière et de l'esclavage, considérés depuis peu par la loi française comme des « crimes contre l'humanité », est devenue un levier de pensée et de pression qui englobe, par extension, le phénomène colonial lui-même – cette domination des Européens qui a dépossédé l'Afrique de ses possibles politiques. Ensuite la reconnaissance des victimes du crime total qu'a été la Shoah a entraîné les demandes de reconnaissance d'autres victimes ayant subi elles aussi des violences massives ou la brutalité des États, et un cycle de récriminations s'est enclenché dans lequel la compétition est rude et a des effets pervers. Les



phénomènes de « concurrence victimaire » et les dérives du « palmarès de la souffrance »<sup>45</sup> se sont généralisés, et en filigrane on en retrouve plusieurs déclinaisons coloniales dans les articles de ce dossier, qui montrent que l'idée de « juste mémoire » placée au cœur de la réflexion philosophique de Paul Ricoeur n'est pas si aisée à établir<sup>46</sup>.

Parmi les solutions retenues pour tenter de répondre à ce type de questions, celle de la mise en procès des responsabilités coloniales paraît être aujourd'hui privilégiée. V. Bertout et M.-E. Pommerolle nous en donnent ici des exemples frappants, en analysant les modalités de la judiciarisation de la mémoire coloniale en Namibie et au Kenya. Mais comme « la faute constitue l'occasion du pardon »<sup>47</sup>, l'apaisement des tensions mémorielles semble aussi, et de plus en plus, devoir passer par des actes de contrition publics que réclament les victimes pour réhabiliter leur avenir. Ainsi, en Afrique du Sud, la commission Vérité et Réconciliation a voulu remettre à zéro les compteurs de la violence de l'apartheid, comme nous le rappelle A. Mbembe<sup>48</sup>. Ailleurs ce sont les déclarations des représentants des anciennes métropoles coloniales qui peuvent tenir lieu de « pardon » public. En juillet 2005, le président Jacques Chirac a par exemple admis à Antananarivo « le caractère inacceptable des répressions engendrées par les dérives du système colonial », faisant référence à l'incroyable violence par laquelle l'insurrection malgache de 1947 a été matée. Mais la repentance est aussi sélective que la mémoire, et la concurrence des pardons est une autre dimension qu'on doit envisager. Si, dans l'Algérie de Bouteflika, on souhaite que la France exprime son repentir plutôt que sa fierté pour « l'œuvre de civilisation » accomplie dans le pays, à Paris ou dans le Sud-Est français, où vivent de nombreux rapatriés et des harkis, on cherche à l'inverse à obtenir un geste de reconnaissance pour les crimes de la guerre de libération et les vies bouleversées dans ce conflit. En Belgique, à l'occasion des retours en mémoire de l'affaire Lumumba, des voix aussi se sont fait entendre pour que prenne forme une reconnaissance des exactions commises sur les Belges au moment de la chaotique indépendance congolaise.

---

44. E. Traverso, *Le passé, modes d'emploi...*, op. cit., p. 15; G. Bensoussan, *Auschwitz en héritage ? D'un bon usage de la mémoire*, Paris, Mille et une nuits, 2003.

45. J.-M. Chaumont, *La concurrence des victimes : génocide, identité, reconnaissance*, Paris, La Découverte, 1997.

46. P. Ricoeur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Gallimard, 2000.

47. *Ibid.*, p. 593.

48. À ce sujet, voir le dossier « Justice et réconciliation. Ambiguïtés et impensés », *Politique africaine*, n° 92, décembre 2003.

Les politiques du pardon ne sont donc pas uniformes ; elles s'inscrivent elles aussi dans la concurrence mémorielle. Parmi les points communs qui marquent néanmoins leur économie générale à l'échelle internationale, outre le « droit à la vérité » sur le passé, qui se conjugue au présent avec le « devoir de mémoire », et les excuses demandées aux responsables ou à leurs héritiers, la question des réparations paraît être un fil conducteur de nombre de réclamations de victimes<sup>49</sup> – cette revendication est parfois reliée par les acteurs eux-mêmes au précédent des dédommagements qu'ont pu obtenir des survivants ou des familles de victimes du génocide nazi, comme le signale V. Bertout à propos des requêtes des représentants herero. Les équations compensatoires sur lesquelles reposent ces demandes de réparation relèvent d'opérations parfois complexes. La formulation évocatrice de la « dette de sang » à l'égard des « tirailleurs » mène par exemple de manière directe et matérielle à la revendication de son apurement par la France, sous la forme de pensions décentes pour lesquelles se mobilisent les vétérans<sup>50</sup>. Mais elle est aussi liée depuis des années, par une arithmétique plus symbolique, à la question des sans-papiers, particulièrement africains, qui revendiquent leur régularisation au nom du sacrifice de leurs pères – l'immigration comme « dette à l'envers<sup>51</sup> » – et plus largement aux réclamations concernant l'annulation de la dette financière des pays africains. Enfin une autre forme de la problématique des réparations, qui n'est pas sans rappeler les restitutions des biens spoliés aux Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale et qui s'inscrit dans des processus globaux réglés par des conventions internationales, est celle du rapatriement sur le continent africain d'objets ou de choses indûment emportés en Europe pendant la période coloniale. Notre dossier ne traite pas de manière spécifique de tels cas, mais évoquer le retour de l'obélisque d'Axum en Éthiopie en 2005, après des décennies de contentieux et grâce à de fortes pressions des diplomates africains sur l'Italie, ou le rapatriement en Afrique du Sud de la dépouille mortelle de Sarah Baartman, qui était jusqu'alors conservée dans un musée parisien, permet d'insister sur l'arrimage des mémoires coloniales aux souvenirs matériels et corporels de ce que fut l'Afrique avant son assujettissement par les puissances coloniales européennes<sup>52</sup>.

---

**LIVRES BLANCS ET LITTÉRATURE GRISE  
DES MÉMOIRES COLONIALES**

On perçoit dans les développements variés des formes contemporaines de la convergence mémorielle au niveau international le rôle central occupé par l'État, à la fois comme source de politiques publiques à vocation mémorielle et comme cible de revendications croissantes. Cette double mécanique mérite

tout notre intérêt, et en se replaçant au plan national, elle permet d'insister sur l'importance d'envisager les mémoires grises de la colonisation aux divers niveaux de leur expression. En effet, si les mises en forme officielles de la mémoire et de l'amnésie en constituent la part la plus visible et explorée, il faut prendre en compte les dynamiques moins institutionnelles par lesquelles se forment chez les individus, inscrits dans une pluralité de groupes sociaux, des mémoires du temps colonial. Bref on ne doit pas négliger les chemins de traverses souvent critiques et parfois très discrets qu'empruntent les mémoires pour se frayer un passage jusqu'au présent des sociétés.

*Trop d'oubli, trop de mémoire*<sup>53</sup> : les pouvoirs publics face au passé colonial

Nombre de réflexions sur la mémoire du temps colonial en France mettent en évidence l'oubli ou l'occultation de ce passé<sup>54</sup>. Leur implicite est celui d'une mémoire collective entendue dans l'acception particulière de son récit national<sup>55</sup>, et c'est ainsi le silence de l'État qui se trouve dévoilé pour être, le plus souvent, dénoncé. Dans le même temps s'élèvent des revendications d'associations mémorielles pour la prise en charge officielle de ce passé, qui témoignent à leur tour du poids attribué à l'État. La question des « politiques du passé »<sup>56</sup> impulsées par les pouvoirs publics apparaît alors comme centrale

49. Pour une approche récente de la question des réparations, voir le dossier conduit par B. Jewsiewicki (dir.), « Réparations, restitutions, réconciliations entre Afriques, Europe et Amériques », *Cahiers d'études africaines*, vol. 44, n° spécial 173-174, 2004.

50. P. Janin, « Tirailleurs "de brousse" en péril », *Politique africaine*, n° 95, octobre 2004, p. 147-156 ; G. Mann, *Native sons: West African Veterans and France in the Twentieth Century*, Durham, Duke University Press, à paraître en 2006.

51. P. Dewitte, « Des tirailleurs aux sans-papiers : la République oubliée », *Hommes et migrations*, n° 1221, 1999, p. 6-11.

52. É. Ficquet, « La stèle éthiopienne de Rome : objet d'un conflit de mémoires », *Cahiers d'études africaines*, vol. 44, n° spécial 173-174, p. 369-385 ; F.-X. Fauvelle-Aymar, « Des murs d'Augsbourg aux victimes du Cap. Cinq siècles d'histoire du regard sur le corps des Khoisan », *Cahiers d'études africaines*, vol. 39, n°155-156, 1999, p.539-562.

53. P. Ricœur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, op. cit, p. 1.

54. Voir par exemple B. Stora, *La gangrène et l'oubli : la mémoire de la guerre d'Algérie*, Paris, La Découverte, 1991 ; dossier « Le trou de mémoire colonial », *Hommes et liberté*, n° 131, 2005, p. 34-59 ; N. Bancel, P. Blanchard et S. Lemaire, « Une histoire coloniale refoulée », *Le Monde diplomatique*, n° 567, 2001, p. 10-11 ; M. Maschino, « La mémoire expurgée des manuels scolaires », *Manière de voir*, dossier « Polémiques sur l'histoire coloniale », n° 58, 2001, p. 20-26.

55. Cette définition, largement répandue, est au fondement du projet éditorial de P. Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1984 à 1992.

56. Voir C. Andrieu et al. (dir.), *Politiques du passé : usages politiques du passé dans la France contemporaine*, Aix-en-Provence, Presses de l'Université de Provence, 2006.

et doit être interrogée, mais ici encore il serait réducteur de penser cette question d'une manière franco-centrée. L'absence flagrante de politiques volontaristes de la mémoire, voire même de développement discursif public sur les phases douloureuses de la colonisation, est loin en effet d'être l'apanage de la France, pas plus d'ailleurs qu'elle n'est celui des anciennes métropoles coloniales. Les zones obscures semblent au contraire être le lot commun des mémoires coloniales, qu'on peut dire grises justement pour les parts d'ombre qu'elles recèlent toujours plus ou moins. Il y a quelques années, Benjamin Stora s'est ainsi attaché à envisager les mécanismes parallèles d'un double effacement public : celui de la guerre coloniale algérienne en France, auquel répond comme en miroir, en Algérie, celui de pans entiers de la guerre de libération, par ailleurs ardemment commémorée, et de ses excès internes<sup>57</sup>. De fait, on peut noter que le refoulement de l'achèvement de la colonisation se retrouve dans bien des espaces publics de l'Afrique subsaharienne, particulièrement là où l'accession à l'indépendance a été marquée par les violences et la brutalité politiques. Le cas du Togo – où la figure de Sylvanus Olympio a été enfouie, après son assassinat, pour fonder l'image mythique du président Gnassingbé Eyadéma –, ou encore celui du Cameroun sur lequel revient ici brièvement A. Mbembe – où l'historiographie du nationalisme bute notamment sur le traitement officiel de la mémoire du combat de l'Union des peuples du Cameroun et de son leader sans sépulture, Ruben Um Nyobe –, sont exemplaires à cet égard<sup>58</sup>. Ils témoignent bien de l'importance d'envisager les mécanismes d'occultation à l'aune de dynamiques locales et nationales sûrement plus diversifiées et complexes que ce qu'a tendance à laisser supposer la focalisation des questionnements français sur les contradictions entre le fait colonial et les valeurs républicaines<sup>59</sup>.

Mais en vérité l'aphasie officielle n'est pas systématique. Ainsi l'on ne peut nier que l'État se soit récemment saisi en France de la problématique coloniale, suivant des voies qu'on peut critiquer, mais qui n'en ressortissent pas moins à la parole plus qu'au silence dénoncé naguère. C'est le sens de la loi du 23 février 2005 qui n'est d'ailleurs que la dernière d'une série de « lois mémorielles » votées depuis une quinzaine d'années<sup>60</sup>, et c'est bien une prise de parole étatique – avec ses éventuels effets judiciaires – et non un État taiseux que les historiens ont dénoncé dans plusieurs pétitions<sup>61</sup>. La prise en charge de la mémoire est ici législative, mais il existe, en France et ailleurs, d'autres formes d'interventions publiques – expositions, « fondations » ou encore constructions monumentales. Le développement de ce type de politiques mémorielles dans les autres ex-métropoles coloniales gagne ici encore à être comparé et mis en regard de contreparties parfois tout aussi actives en Afrique. Les directions variées prises par ces politiques, qu'elles soient commémoratives

(sous forme de célébrations, de monuments, de musées...) ou « de vérité » (avec des projets éditoriaux de manuels d'histoire, de commissions d'investigations historiques et judiciaires) témoignent de la richesse des développements de cette question sur le continent africain<sup>62</sup>, et c'est au miroir d'enjeux présents que peuvent être envisagées ces pratiques mémorielles. L'investissement symbolique dans des faits ou des objets se fait souvent fluctuant dans le temps, au gré de transformations politiques et sociales de l'espace national, qui résultent en autant de traductions officielles successives du passé colonial. De ce point de vue l'exemple du Voortrekker Monument à Pretoria, évoqué par A. Mbembe dans sa contribution, est admirable<sup>63</sup>.

### *Au-delà des livres noirs, les mémoires grises*

L'État, cependant, ne préside pas seul aux errements ou aux recouvrements de la mémoire dite collective. Les injonctions qui lui sont aujourd'hui adressées à mettre un terme à certaines amnésies constituent la preuve que bien des

57. B. Stora, *La gangrène et l'oubli...*, op. cit.

58. Voir C. Toulabor, *Le Togo sous Eyadéma*, Paris, Karthala, 1986, en particulier chap. 1, et A. Mbembe, « Pouvoir des morts et langage des vivants : les errances de la mémoire nationaliste au Cameroun », *Politique africaine*, n° 22, juin 1986, p. 37-72.

59. Voir N. Bancel et P. Blanchard, « Les origines républicaines de la fracture coloniale », in P. Blanchard, N. Bancel et S. Lemaire (dir.), *La fracture coloniale*, op. cit., p. 33-43.

60. Dans cette série, on peut citer la « loi Gayssot » du 13 juillet 1990 tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe, et le révisionnisme, celle du 29 janvier 2001 sur la reconnaissance du génocide arménien, et la « loi Taubira » du 21 mai 2001 sur la reconnaissance de la traite négrière et de l'esclavage comme crimes contre l'humanité.

61. Depuis l'an dernier, les réactions d'historiens se sont multipliées pour contrer l'une ou l'autre des « lois mémorielles ». Pour s'en tenir aux réactions face à la loi du 23 février 2005, on mentionnera la première et plus importante de ces pétitions, initiée par C. Liauzu, G. Meynier, G. Noiriel, F. Régent, T. Van Thao et L. Valensi, et relayée par la Ligue des droits de l'homme, section Toulouse, « Colonisation : non à l'enseignement d'une histoire officielle », *Le Monde*, 25 mars 2005 ou <[www.ldh-toulon.net](http://www.ldh-toulon.net)>.

62. L'Afrique du Sud étant de ce point de vue le pays africain dont les politiques de mémoire ont été les plus développées, et les mieux étudiées. Voir A. E. Coombes, *History after apartheid. Visual culture and public memory in a democratic South Africa*, Durham, Duke University Press, 2003.

63. Ce monument a été érigé à la mémoire des pionniers boers qui participèrent, à partir de 1835, au « Grand Trek ». Il a longtemps été le symbole du droit de propriété des Afrikaners sur le sol sud-africain. Puis, avec l'engagement du National Party sur la voie de la réforme à la fin des années 1980, les cérémonies officielles auxquelles il servait de cadre ont changé de thème, mettant l'accent sur l'esprit de compromis légué par les pionniers et allant jusqu'à reconnaître le rôle des communautés noires dans le Trek. Au milieu des années 1990 finalement, son interprétation a été renversée par des jeux de sens donnés à son architecture, et il a symbolisé l'ouverture de la nation afrikaner aux autres composantes de la population sud-africaine. Voir A. E. Coombes, « La traduction du passé : les monuments de l'apartheid dans l'Afrique du Sud d'après l'apartheid », in D. Taffin (dir.), *Du musée colonial au musée des cultures du monde*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2000, p. 163-184.

dynamiques mémorielles lui échappent. Elles témoignent de ce que la mémoire coloniale ne peut être envisagée à l'aune seule de son récit national. Les mémoires auxquelles nous nous intéressons sont ainsi grises au sens d'une littérature grise du souvenir et de son appropriation – autrement dit d'une production mémorielle pour une large part non institutionnelle, non officielle, dont il importe aussi d'examiner les logiques, les modes de structuration, d'émergence sur la scène publique, ainsi que les éventuels effets de mobilisation. L'ensemble des articles réunis dans ce dossier met au jour l'existence et l'apparition sur les terrains considérés de ces mémoires en marge du récit officiel. À l'ombre des livres blancs de la colonisation (cérémoniels, monumentaux, législatifs...) qui paraissent au gré des contraintes étatiques, et parallèlement aux « livres noirs » que les cercles académiques ont produits ces dernières années sur diverses questions, dont celle du colonialisme<sup>64</sup>, s'épanouissent donc vaille que vaille, dans les familles, les associations, les forums de discussion ou les quartiers, ces mémoires grises, structurées autour de préoccupations propres et partiellement indépendantes. Par exemple, M.-E. Pommerolle montre bien comment, depuis le début des années 2000, la réactivation au Kenya du débat sur la mémoire des crimes coloniaux commis à l'encontre des Mau-Mau et les revendications qui se sont développées en faveur de leur sanction judiciaire sont étroitement liées à l'action des ONG kényanes de défense des droits de l'homme et à leur souci, à l'approche présidentielle puis dans le contexte de l'alternance politique, de voir le nouveau régime se fonder sur ce même refus d'impunité pour les exactions commises sous la présidence de Daniel arap Moi. Les rapports avec la mémoire officielle dans lesquels s'inscrivent ces dynamiques plus « spontanées » méritent aussi attention. Ils peuvent être d'opposition, lorsqu'il s'agit d'imposer un enjeu mémoriel absent du récit national ou contourné par lui, comme dans le cas, évoqué dans ces pages par V. Bertout, du génocide colonial allemand des Herero, longtemps écarté de la mémoire nationale dans la Namibie indépendante au profit de la lutte contre le colonisateur sud-africain. Mais ils se font parfois aussi de congruence et de complémentarité, et alors les interactions peuvent jouer dans les deux sens : une voie « descendante », comme dans l'intensification manifeste de la mobilisation des associations de défense de la mémoire de l'Organisation de l'armée secrète (OAS) suite au vote de la loi du 23 février 2005 en France, ainsi qu'une voie « ascendante », comme en témoigne l'alignement déjà évoqué du gouvernement kényan sur des revendications nées en dehors de son action. À rebours, on devra alors envisager que lorsque l'oubli se fait total dans un espace national, tant au niveau de l'État que des groupes plus restreints qui le composent, c'est que les logiques de sa remémoration ne s'y trouvent pas réunies, comme l'aborde ici A. Mbembe à propos du Cameroun.

**D'**un dernier rapprochement avec la poussière, on peut suggérer que les « mémoires grises » n'occuperaient peut-être pas aujourd'hui l'espace public aussi intensément si le moment de la lente disparition des témoins de l'époque coloniale n'était venu. La coupure dans la transmission des expériences vécues expliquerait ainsi une irruption conjoncturelle des demandes de mémoire dans les sociétés postcoloniales, une sorte de frénésie liée au « tant qu'il est encore temps » – marquée par exemple par la multiplication des recueils de souvenirs d'anciens coloniaux ou de colonisés. Dans le même temps, du côté des colonisés, ces récits d'une histoire vécue se révèlent souvent moins radicaux que les discours sur ce passé tenus par les générations suivantes, n'ayant pas eu à subir elles-mêmes l'expérience de la domination coloniale. On peut envisager que dans cette exhibition d'une plaie vive par des acteurs qui n'ont pas été directement atteints dans leur chair se manifeste le signe qu'un stigmate colonial est en train de se refermer. Les descendants de colonisés se saisiraient ainsi d'une mémoire dont leurs parents, dépossédés par la domination coloniale de leur rapport propre au passé, à l'histoire, aux ancêtres et aux morts, ne seraient pas parvenus à être porteurs. D'aucuns pourraient en conclure en revanche à une forme d'instrumentalisation du vécu des aînés, qui correspondrait, pour paraphraser Achille Mbembe, à de « nouvelles écritures *coloniales* de soi », ayant tout finalement de la « clôture identitaire » et contribuant à couper définitivement les représentations du passé colonial de toutes les formes du métissage dont les « mémoires grises » nous semblent procéder en réalité ■

Christine Deslaurier  
Institut de recherche pour le développement  
UR 102 Intervention publique, espaces, sociétés

Aurélie Roger  
Centre d'étude d'Afrique noire,  
Université Montesquieu Bordeaux 4